

BARREAU DE TOULOUSE

---

# DISCOURS

*Prononcé le 8 décembre 1935, à la Rentrée solennelle  
de la*

CONFÉRENCE DES AVOCATS STAGIAIRES

PAR

M<sup>E</sup> TH. PUNTOUS

BATONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS



TOULOUSE  
LES FRÈRES DOULADOURE  
IMPRIMEURS  
39, RUE SAINT-ROME  
—  
1935

MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT (1),  
MONSIEUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL (2),  
MES CHERS CONFRÈRES.

Vous m'avez placé une deuxième fois à la tête de notre Ordre. Je vous en remercie, non seulement pour observer strictement la formule et le rite, mais aussi parce qu'il n'y a guère de satisfactions plus désintéressées et plus pures que celles qui sont dues à l'amitié. Et vos suffrages ne furent inspirés que par elle. Parmi les quelques grands sentiments dont s'éclaire la vie des hommes, celui-là n'est mêlé ni de passion, ni de calcul : la matière et le temps semblent n'avoir sur lui aucune prise et il garde sa fraîcheur et sa force au point de nous faire oublier l'âge qui s'alourdit, les tristesses qui viennent et

---

(1) M. Guérin.

(2) M. Rontein.

ces signes qui marquent chaque jour sur la route moins de distance à parcourir.

Comment ne pas vous être reconnaissants d'un témoignage d'attachement auquel je ne saurais répondre qu'en défendant avec plus de zèle vos intérêts et vos droits, et les privilèges de notre profession?

Cette défense ne va pas sans comporter des obligations pour chacun de nous. Je vous ai, l'année passée, entretenu de nos devoirs envisagés dans le cadre de la conscience et de la délicatesse professionnelles. Il conviendrait aujourd'hui d'ajouter à ces règles de conduite morale ce que j'appellerai les devoirs de l'intelligence. Si nous voulons que notre existence ne se consume pas à tourner vainement des phrases et que nos paroles ne soient pas un bruit inutile, il faut apprendre et comprendre, étendre chaque jour la richesse de nos acquisitions, donner à nos facultés un travail où elles se meuvent d'une liberté souveraine, sans rien détruire de ce qui appartient au règne de l'imagination et du cœur, sans méconnaître la part essentielle de l'incertitude et du doute qui s'agrandit à mesure que notre ascension nous élève. Dans ce Barreau toulousain qui a compté tant de nobles figures et où tant de nos confrères ont prodigué leurs talents à leur profession mais aussi à de brillants travaux dans tous les domaines de la pensée, il ne paraîtra pas étrange que je con-

sacre quelques lignes à la nécessité de l'éducation de l'esprit.

Je n'entends pas, Messieurs, tout d'abord, méconnaître l'importance fondamentale et la nécessité essentielle des études juridiques.

Du point de vue de ce que j'appellerai, d'un mot un peu prodigué, la technique du métier, combien le travail constant n'apparaît-il pas nécessaire, aujourd'hui plus que jamais ! Un licencié ou un docteur en droit qui, il y a cinquante ans, abordait la Barre, plaidait sur une législation relativement classique et sur un droit presque invariable. Les modifications que le temps et les choses faisaient subir aux principes étaient rares et généralement superficielles. Si elles étaient, par exception, profondes, elles ne se produisaient que par une évolution lente et savante à laquelle, beaucoup plus que la loi, collaboraient les tribunaux et les professeurs. Ainsi s'est élaborée la théorie du risque professionnel, et celle de la responsabilité du fait des choses. Les transformations contemporaines, au contraire, sont brutales et par là même, ont l'apparence de révolutions. Elles résultent, pour partie, de l'imperfection des systèmes législatifs, mais surtout de l'instabilité des institutions et des mœurs et des bouleversements de toutes sortes dont nous sommes les témoins.

La théorie contractuelle qui s'était établie en France

par réaction contre le droit chrétien du Moyen-âge, avec la renaissance du droit romain, et qui avait atteint son apogée dans le Code civil, se désagrège. Elle s'harmonisait avec les idées philosophiques et économiques du dix-huitième siècle, et un régime social de petites entreprises, d'industries encore dans l'enfance.

Son fondement unique était la liberté contractuelle et la force obligatoire de la convention, œuvre de volontés théoriquement égales.

La concentration des capitaux et l'élargissement des horizons économiques, le machinisme ont engendré des inégalités de fait qui rendaient illusoire la liberté contractuelle; ainsi une première offensive a fait échec à la doctrine traditionnelle.

La deuxième est venue des lois et des jurisprudences nouvelles. Qui aurait pensé jadis à la théorie de l'imprévision et aux révisions de prix? Une anarchie interne profonde que seul l'intérêt des faibles peut excuser et absoudre a envahi le droit. Le contenu du contrat n'est plus sous la dépendance de deux volontés humaines; il intervient dans sa formation ou dans son application, la volonté de la loi, celle du Juge, celle du syndicat ou des institutions analogues. La réalité économique et la nécessité sociale ont brisé les cadres anciens.

Les nouvelles obligations, ainsi créées, à côté ou au-dessus de la convention originaire, font peser

sur la partie contractante considérée comme la plus forte une contrainte permanente; un vocabulaire approprié par les juristes la justifie par la théorie des fictions de volonté ou des abus de droit : pratiquement, il faut y voir la reconnaissance, par le droit positif, d'une justice objective supérieure qui tend à réduire ou à adoucir les inégalités économiques.

L'avocat n'a guère à réagir contre ces évolutions du droit : sans doute, il peut en critiquer le fondement philosophique ou les excès. Il doit cependant s'y soumettre dès qu'elles passent dans la loi positive; c'est pourquoi la complexité des réformes législatives, la multiplicité des textes hâtifs, leurs concordances et, hélas! leurs contradictions sollicitent une attention quotidienne, un dépouillement perpétuel de textes et d'arrêts devant lequel nos prédécesseurs du siècle dernier auraient peut-être reculé. Je vois mal, sans remonter aux plus anciens, tel ou tel de nos grands avocats toulousains d'il y a cinquante ans, perdu dans la forêt de nos lois sur les loyers civils ou commerciaux ou dans la lande aride des décrets-lois. Non point qu'il leur eût manqué la volonté ou l'intelligence pour affronter de si singulières œuvres législatives; mais, imprégnés encore de la loi romaine immuable et rigide, et des lenteurs prudentes de l'ancien droit, ils se seraient mal pliés aux disciplines d'aujourd'hui; encore est-il très hardi d'appeler disciplines ce qui bien souvent n'est que

l'œuvre d'un moment, d'une nécessité passagère ou d'un caprice. Rappelons-nous, sur ce point, les réflexions désabusées de Montaigne : « *Que les lois se maintiennent en crédit, non parce qu'elles sont justes mais parce qu'elles sont les lois; que c'est le fondement mystique de leur autorité qui bien leur sert; qu'elles sont souvent faites par des sots, plus souvent par des gens qui manquent d'équité, toujours par des hommes vains, faibles et irrésolus* ».

Ces remarques, Messieurs, dont la verdeur n'est pas de moi, n'affaiblissent en rien le devoir qui s'impose à nous de maintenir et de développer, chaque jour, notre instruction juridique.

Mais notre action ne vaut, dans l'ordre général des valeurs humaines, que si elle se rattache à de grands signes, et notre activité ne sera féconde que si elle découle de pensées supérieures; nul esprit ne doit s'arrêter à lui-même, nul jugement s'en tenir à sa propre loi. Il y faut plus de variété et de souplesse, de profondeur et d'universalité.

Votre culture doit être une éducation complète de votre esprit. On disait autrefois des hommes habiles qu'ils étaient formés par la pratique et par l'expérience; on les disait doctes, s'ils étaient instruits dans les livres; savants, s'ils avaient ajouté à la curiosité la profondeur de la recherche.

Je ne souhaite pas ici pour vous cette instruction

qui ne comporte qu'un étalage de notions sommaires, inutiles parfois ou nuisibles, en tant qu'elles enferment l'esprit dans des limites dont il ne peut sortir; une telle instruction ne donne aucune maîtrise des sciences qui amènent aux grandes vues sur l'humanité et sur l'homme; et, tombant sur des gens inadaptés, leur confère un savoir barbare, automatique et égalitaire. La synthèse et le rudiment font un affreux mélange et il est vain de prier celui qui ignore la chronologie de juger les mouvements de l'histoire. La culture n'est point la faculté de parler de tout et l'éducation de l'esprit n'est pas l'accumulation désordonnée de quelques notions élémentaires. Cela est si vrai que la pensée vécue a bien souvent des richesses qu'est loin d'égaliser la pensée abstraite. Nous connaissons tous des intelligences développées par la seule réalité, prêtres modestes d'un métier connu avec amour, d'une tradition conservée, d'une sagesse séculaire prolongée. Je songe à tel paysan à qui tout parle dans la campagne, les signes du temps, les mœurs des bêtes, les obscurs secrets de la terre. Il a reçu cette expérience avec le sang et le lait et il approche davantage du centre des choses, en connaissant à fond son métier seul, qu'en effleurant tout; il vit dans le monde des réalités et non dans celui des mots sans substance.

La première étape de la culture est, donc, avec la



science propre à la profession, l'humble expérience de chaque jour, la famille, le domaine, l'entreprise, les mille formes de l'action. Être avec excellence ce que l'on a le devoir d'être. Mais, pour nous, ne nous lassons pas de le répéter : cela ne suffit pas; notre exigence tend plus haut et plus loin.

Un très récent article d'un universitaire rappelait dans une revue parisienne l'avilissement des esprits qu'il attribuait notamment à la facilité des études et à l'abandon des humanités.

*« On a vu des magistrats préparés à prononcer sur les biens et sur la liberté des citoyens par la culture primaire supérieure; des avocats, incapables de parler et d'écrire en français, abordant le Barreau sans avoir jamais expliqué un plaidoyer de Cicéron ni de personne; des médecins qui ne savent ni exposer, ni rédiger leurs observations ni comprendre leur propre vocabulaire; des professeurs chargés de l'histoire de la civilisation sans culture grecque ».*

Qu'est-ce à dire, sinon, qu'il est des professions, dont la nôtre, dans lesquelles une éducation générale de l'intelligence est indispensable et qu'un avocat n'est pas un avocat complet s'il ne possède pas cette curiosité désintéressée et ardente, cette avidité et cette science, cette imagination et cette logique, ce scepticisme et cette foi qui sont les caractères de la culture; et s'il n'a pas été formé par les grandes

traditions classiques, qui toutes prétendent à l'universalité?

Athènes et Rome n'ont pas inventé la science, la philosophie, l'art ni la morale, le droit ni la politique. L'une et l'autre pourtant, ont eu la mission d'asseoir dans le monde les disciplines invariables qui ont inauguré la maturité de l'esprit humain.

Athènes, c'est l'intelligence qui émerge des forces obscures de l'imagination et du sentiment, qui ordonne la confusion et le chaos, qui sépare l'homme de la société et de la nature où l'Orient les mêlait, qui établit entre eux les liens et les libertés nécessaires. Par elle naît la notion de loi, la notion d'une nature humaine supérieure, la règle de la beauté. Avec elle s'éveille, sur le monde invisible caché sous des apparences sensibles, la curiosité métaphysique.

Rome, c'est la raison pratique, le concept juridique de l'État, le règne du droit universel s'étendant comme l'Empire, et c'est, plus tard, avec l'avènement du christianisme, la valeur de l'âme et l'idée du salut.

Ces traditions, substances de notre civilisation occidentale, qui pourrait en mesurer les bienfaits?

Qui a enseigné aux hommes qu'ils possèdent une âme, qu'il faut mépriser les triomphes de la force et qu'il y a des droits éternels et sacrés comme ces lois naturelles dont Antigone faisait le rappel émouvant? De qui avons-nous reçu ces principes : qu'il est plus

beau de garder la foi donnée que de la trahir, de maîtriser ses passions que de leur céder? Qui nous a dicté ces maximes : qu'un ami est un autre soi-même; qu'il faut aimer ses amis, plus que soi, et sa patrie plus que ses amis? Qui a versé dans nos cœurs le lait des premières tendresses humaines? Qui nous a donné la foi, la certitude et l'espérance, vertus nécessaires des foyers et des peuples, qui, si ce n'est les sages et les anciens?

Pour qu'une éducation de l'esprit soit parfaite, elle doit se rattacher, par ses racines mêmes, à cet héritage; si l'on tient pour bonne la définition de la grammaire de Port Royal que le jugement est l'action de notre esprit et la manière dont nous pensons, une bonne culture sera celle qui forme à la fois la connaissance, le jugement et le goût, celle dont on garde des habitudes presque inconscientes qui se confondent avec la démarche même de la pensée. De sorte que ceux qui veulent agir, critiquer et comprendre, juger enfin, ne le peuvent qu'imparfaitement s'ils ne sont pas pliés aux vieilles règles.

Les grands éducateurs, il faut donc les chercher dans l'antiquité; il faut aussi les prendre dans nos siècles d'histoire française. L'œuvre d'art classique, triomphe de l'ordre et de la mesure sur le romantisme intérieur, est sans doute plus proche que toute autre de la beauté exemplaire; la perfection classique, qui est à la fois formelle et morale, implique la soumis-

sion de l'individu, sa subordination, comme celle du mot dans la phrase, et de la phrase dans l'œuvre. Elle est l'évidence d'une hiérarchie et le témoignage d'un renoncement personnel. Elle est la garantie contre l'enflure et la fièvre, le suprême épanouissement de la raison, du style et du goût.

Car il n'y a qu'un goût qui est le sens délicat du vrai, du juste et du beau, fleur et fruit de toutes les autres facultés de l'âme; son rôle est de juger, au delà des impressions de la mode et de l'humeur, de créer une union parfaite entre l'ordre et la puissance, le mouvement et la couleur, la pensée et le mot. Joubert disait : « *Jamais les mots ne manquent aux idées, ce sont les idées qui manquent aux mots... Ce n'est pas une phrase que je polis... Je m'arrête jusqu'à ce que la goutte de lumière dont j'ai besoin soit formée et tombe de ma plume* ». Il n'est pas nécessaire d'élever la voix si ce que vous dites n'a pas besoin de ce moyen grossier pour acquérir le relief nécessaire; ni Molière, ni La Fontaine, ni aucun des anciens dont ils avaient sucé la moelle n'a eu recours à l'énorme pour atteindre le génie. Et celui qui pénètre dans les palais de Racine ou dans les jardins pleins de tumulte de Shakespeare y rencontre avec la simplicité la suprême expérience de l'homme.

On pourrait, Messieurs, multiplier les exemples. Seuls les très grands génies peuvent, en apparence du

moins, se passer de règles et d'entraves, bien qu'en réalité, ils y soient secrètement soumis. Tout autre, s'il veut atteindre la perfection ou en approcher par la force, la justesse et la profondeur, doit créer suivant les méthodes, les modèles et les traditions séculaires. C'est la vieille leçon de Hans Sachs et c'est celle que donnait Gargantua à son fils dans cette lettre où Rabelais résumait son ardeur à apprendre :

*« Maintenant toutes disciplines sont restituées, les langues instaurées, grecque sans laquelle c'est honte qu'une personne se dise savant..., et latine... et que tu formes ton style à l'imitation de Platon..... quant à la latine, de Cicéron; qu'il n'y ait histoire que tu ne tiennes en mémoire présente..... des arts libéraux je t'en donnai quelque goût quand tu étais encore petit... du droit civil je veux que tu saches par cœur les beaux textes et me les confère avec la philosophie..... connais les livres des médecins... sans mépriser les cabalistes, hante les gens lettrés.»*

Programme austère, penserez-vous peut-être. Il a été pendant des générations, avec des variétés et des nuances innombrables, celui des Parlementaires et des Juristes de l'ancienne France. Je n'ai point scrupule d'ailleurs à vous rappeler qu'Etienne Pasquier débutant au Barreau de Paris en 1549 et trouvant sa besogne un peu réduite pour son zèle se mit à faire des livres conformes à son âge et à l'honnête liberté qu'il portait sur le front : et ce furent des

« *dialogues de l'amour* ». Etienne Pasquier était compagnon et ami de Ronsard. Il n'en fut pas moins un grand jurisconsulte. Sous les mêmes promesses, je ne refuserais aucunement d'accorder à chacun de vous les mêmes licences qu'à lui.

J'ai ainsi tracé, Messieurs, le portrait d'un être admirablement coordonné, équilibré, entre la curiosité et la puissance, entre l'analyse et l'acte, dédaigneux de l'artifice et de l'illusion, capable de dresser chaque jour sa pensée et de surveiller son exercice, et qui atteint par là une indépendance et une élégance supérieures. Présent à toutes choses comme à toute spéculation, clairvoyant et hardi, traitant de l'universel avec la même aisance que du particulier, des origines de sa méditation comme des humbles soins auxquels elle s'applique.

Cet homme dont on peut à bon droit rechercher la ressemblance a acquis, au delà de son métier, l'universalité qui lui confère plus de sagesse et plus de bonheur qu'à la foule : il participe, au-dessus des pays et des temps, à une aristocratie ouverte à tous, invisible et dispersée, sans marque extérieure ni diplômes, ni lettres patentes, mais plus brillante que toute autre. Sans pouvoir temporel, elle domine le monde. D'elle sont sortis les princes souverains de l'histoire, ceux qui dirigent au long des siècles les actions et les mœurs.

Cet homme, familier avec la beauté des choses, des sentiments et des idées, a conquis la conscience parfaite et le goût de la forme pure. Il sait voir à la cime d'un vers de Virgile une lueur d'aube ou de couchant, sur des promontoires chargés de temples; il sait découvrir au passage de tel récit d'histoire ou de tel dialogue philosophique la relation mystérieuse et profonde qui le transporte de l'humain au divin.

Sans doute, l'idéal que je propose ne trouve guère dans notre époque un milieu convenable, et notre civilisation moderne, — journal, radio, cinéma et machines — tend plutôt au nivellement vers les degrés les plus bas et les plus vulgaires. Quand Platon revint de Sicile où les Athéniens l'avaient cru perdu, il arriva sur le stade dans la magnificence des jeux Olympiques. Le peuple tout entier interrompit les jeux pour l'acclamer. Nous n'en sommes plus là; mais le sentiment de vivre dans une société en péril où sont menacées toutes les valeurs spirituelles doit nous faire comprendre davantage le prix d'une parole sincère, d'un mot juste, d'une formule exacte, de l'œuvre d'art enfin; votre collaboration à la tâche de redressement dans le cadre même de votre métier concourra au maintien des notions qui seules contiennent l'affirmation éternelle et profonde de la vie.

Vous en recueillerez même sur le terrain de votre labeur professionnel d'inappréciables profits. Votre

langage et le style de vos discours emprunteront à votre culture la sûreté, la hardiesse, la maîtrise et l'élégance. La substance et la forme de votre éloquence y prendront un élan, une puissance et une chaleur souveraines. Une certitude aussi : l'avocat est un marchand de clarté. Il doit être en même temps un logicien, un artiste et un moraliste pour tendre à la perfection de son état.

Retenons donc, mes chers Confrères, pour notre plaisir, pour notre enseignement et pour l'efficacité de notre travail, cette nécessité de rester en contact chaque jour avec la haute spéculation des sages. Un âge qui va finir nous entraîne vers une laideur uniforme et une décoloration immense où nul n'aura plus le goût des idées, où la fête de la vie et la beauté du monde passeront inaperçues de la masse et du nombre. Il y aura peut-être alors des orateurs, des philosophes, des artistes, mais ils conserveront pour eux-mêmes, la joie de connaître, la fierté d'ajouter un flambeau à la nuit, une part nouvelle à la vérité; il n'est pas téméraire, à nous avocats, de souhaiter les rencontrer et les joindre, au delà de la foule, dans le canton qu'ils auront sauvé du cher vieux monde de l'esprit.

Ces observations, Messieurs, ne prétendent pas à l'originalité. D'autres et en grand nombre l'ont dit plus fortement et mieux que je ne le dis aujourd'hui;



et le plus athénien de nos Gardes des sceaux a ajouté à ces conseils quelques réformes efficaces touchant l'instruction publique dans le même dessein louable et nécessaire. La dignité et la richesse de notre vie, la possession de nous-mêmes qui est la première condition de la possession du monde ne sont possibles qu'à ce prix. Comprendons bien cette continuité émouvante d'une tradition par laquelle « *pour nous apporter un peu d'eau fraîche, les grandes âmes font la chaîne du fond de l'éternité* » et sachons profiter de cette science et de cette inspiration fraternelles qui, nées du culte des dieux les plus anciens relie le Parthénon et nos cathédrales dans le même témoignage de puissance et de génie.

Mais sachons aussi, pour obéir à cette divine leçon de mesure, dominer les connaissances qui nous ont été transmises et regarder au-dessus de l'édifice que nous aurons construit. Il y a dans l'Entretien avec M. de Sacy une phrase où il est dit : « *Que M. Singlin voulait donner à Pascal un maître qui lui enseignât les sciences et un autre qui lui apprit à les mépriser* ». Car l'érudition n'est pas une fin en soi, mais seulement un moyen pour nous d'atteindre la proportion et l'exactitude, la sobriété et la force, la profondeur et l'étendue dans la connaissance et la compréhension des choses.

Mes jeunes confrères, laissez-moi ajouter un dernier mot à ce désir que j'exprime d'une formation qui

vous rende dignes des plus grands. Il est rare, quand on interroge la vie, qu'elle donne la réponse que l'on attendait. Soyez assurés cependant que, quels que soient les événements qui traverseront votre avenir, il y aura toujours pour celui qui sait regarder les sommets, un lieu où trouver le refuge des jours sombres, et où, consolé par les plus nobles recherches, il rencontrera encore la lumière. Les temps qui s'annoncent contiennent peut-être pour l'ensemble d'entre vous plus de menaces que d'espoirs. Mais, en bien ou en mal, il s'y prépare de grandes choses. Il est réservé aux hommes d'intelligence et de caractère, la tâche et l'honneur de forcer le destin.

\* \* \*

Me voici, maintenant, Messieurs, comme Œdipe au seuil du temple de Colone, portant d'une main le rameau funéraire, et de l'autre le rameau de laurier. Avant de couronner les lauréats de la Conférence, j'ai le devoir de rappeler nos deuils de l'année.

M<sup>e</sup> Maurice Vincent était inscrit au tableau depuis 1920. Il appartenait à cette génération arrivée à la maturité pendant la guerre et dont certains membres semblent avoir gardé, de ces années anxieuses et

troublées, une sorte d'hésitation devant la vie et devant les déterminations qu'elle impose. Il avait fait à la Faculté de droit de bonnes études juridiques, il avait même songé à les prolonger du côté du professorat. Une santé délicate, des raisons de famille et de position l'en avaient détourné; il était alors venu à nous, mais il donnait la plus grande part de son activité et de son temps à la presse locale où il collaborait. Tentation souvent irrésistible de ce travail fiévreux et hâtif, de cette adaptation presque universelle du publiciste et par laquelle il est mêlé à tous les mouvements et aux remous de l'opinion publique. Le passage de M<sup>e</sup> Vincent au Palais a été trop court pour qu'il put donner pleinement sa mesure. Il avait cependant plaidé devant la plupart de nos juridictions civiles ou pénales et il y avait fait preuve de jugement, de sens critique et de talent. Peut-être était-il de ceux qui, secrètement avertis par des signes qu'ils savent seuls que leurs heures sont comptées, se replient trop vite sur eux-mêmes et gardent devant les choses et les hommes une réserve discrète et obstinée. Une maladie violente et soudaine l'a terrassé à la fin d'avril; il laisse le souvenir d'un confrère aimable et disert qui n'a pas réalisé, faute de temps, ses promesses.

M. le Bâtonnier Louis Boscredon avait quitté le Palais selon sa coutume à la mi-juillet avec l'assu-

rance de reprendre ses affaires en octobre, après son habituelle villégiature rurale. Jamais il n'avait paru mieux dominer les inévitables faiblesses de l'âge. Le corps droit, le visage plein à la fois d'énergie et de bonté, il circulait à travers nos audiences avec la vicacité d'un stagiaire; octogénaire ou presque il plaidait avec la même clarté, la même précision, la même éloquence; il aimait profondément notre Ordre.

Inscrit depuis 1877 il appartenait à une vieille famille du Tarn-et-Garonne et tous les ans se retrouvait aux vacances dans ce domaine de Matabiau qui était aux siens depuis trois siècles. Dans une généalogie qui m'est chère, je trouve un Jean Boscredon avocat à Castelsarrasin vers 1750. Famille de la vieille France où les vertus profondes, savoir, probité, désintéressement, dévouement se prolongent sans déchoir d'âge en âge. M<sup>e</sup> Boscredon, après de brillantes études de droit, abordait le Barreau en maître et ses débuts lui donnaient de retentissants triomphes. Une affaire criminelle à Albi où, comme partie civile, il défendait l'honneur d'une veuve, belle-fille d'un vieux médecin assassiné par un domestique, et qui était faussement accusée par celui-ci, le mettait tout de suite au premier plan. Il y apportait des qualités exceptionnelles : la science juridique, l'ardeur au travail, le souci scrupuleux d'épuiser tous les moyens offerts à la défense, une méthode rigou-

reuse et puissante; une langue et une forme où le lettré contribuait à l'exposition et à la discussion du juriste. Il était d'une loyauté et d'une conscience parfaites, d'une courtoisie et d'une bienveillance qui tenaient aussi bien à son éducation qu'à son expérience des hommes. Il avait vu toutes les réalités de la vie et toutes les faiblesses. Il leur était indulgent.

Pendant plus de cinquante ans, il a été parmi les meilleurs et les plus brillants de nos aînés.

Au moment de la mise en vigueur de la loi sur les congrégations, puis de la loi de séparation, il avait plaidé dans les nombreux procès que leur application avait soulevés. Il s'y était montré défenseur ardent de causes où le droit ne se plaidait qu'après le rappel de principes supérieurs. Et quand le Bâtonnier Boscredon abordait devant le Juge ces hauts débats de la conscience religieuse, les conflits de l'âme croyante avec la loi passagère, une émotion puissante, née de la noblesse de sa conviction et de l'éclat de sa parole remplissait l'audience. De ces plaidoiries le souvenir reste vivant chez ceux qui les ont entendues : elles ne sont pas mortes au soir de leur naissance, ensevelies par l'arrêt qui les a suivies. Elles donnaient la résonance d'une âme dont l'éloquence vibrerait.

La vie entière de M<sup>e</sup> Boscredon illustrerait les conseils que je résumais tout à l'heure. Ses occupations professionnelles l'ont tenu près de nous jusqu'à

son dernier jour. Il fut notre Bâtonnier en 1910. Mais combien de tâches n'y ajoutait-il pas? Membre et Président de l'Académie de Législation, Mainteneur des Jeux Floraux, homme d'œuvres, il remplissait ses journées de multiples besognes où le portaient sa curiosité, son goût des spéculations philosophiques ou littéraires, son besoin de se dévouer à autrui. C'est au milieu de tant de travaux accomplis avec joie qu'il a atteint ses derniers moments. L'épreuve l'avait frappé durement pendant la guerre qui lui enlevait un de ses fils; il avait accueilli la douleur comme une visiteuse divine et son courage avait promptement relevé la tête. Il y a peu d'années, un peu tard peut-être, la Chancellerie lui conférait la Légion d'honneur.

Quand il a senti venir le mal qui allait l'emporter, il a lutté contre lui de toute son énergie : ne songeait-il pas encore à préparer ses dossiers d'octobre? Mais le corps peu à peu cédait à la mort. Dans ces heures de recueillement suprême où se joignaient en lui la résignation et l'espérance, il réunit les siens autour de lui. Le père et l'aïeul leur devait les derniers conseils d'une tendre sagesse. Cette vie finissante avait été remplie d'un amour inébranlable de la vérité : passagère au regard de l'éternité comme la tente d'un soir, elle avait cependant porté des fruits magnifiques et pouvait servir d'exemple. Un grand honnête homme et un avocat qui passait la commune

mesure est mort ainsi dans la sérénité. Notre Ordre a ressenti de cette perte une émotion profonde parce que M<sup>e</sup> Boscredon était de ceux qui, par excellence, lui faisaient honneur.

\* \* \*

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> juin 1935 le Conseil de l'Ordre a décerné les récompenses suivantes :

1<sup>er</sup> prix (Médaille d'or, prix Henri Ebelot), à  
M<sup>e</sup> Max DOMERGUE;

2<sup>e</sup> prix (Médaille d'argent), à M<sup>e</sup> Germain DEL-  
PUECH;

3<sup>e</sup> prix (Prix Favarel), à M<sup>e</sup> Pierre REGRAFFE.

